

Demandes de bourse et de logement, c'est le moment !

Connectez-vous sur <http://www.etudiant.gouv.fr>

du 15 JANVIER au 31 MAI 2018

Comment faire une demande de bourse et de logement au Crous ?

Les demandes de bourse et de logement, à renouveler chaque année, se font uniquement sur Internet, www.etudiant.gouv.fr, **impérativement entre le 15 janvier et le 31 mai 2018** pour les études suivies en 2018-2019.

**N'attendez pas le résultat de vos examens,
ni le choix définitif de vos études,
vous pourrez modifier vos choix ensuite.**

Comment savoir si on peut obtenir une bourse sur critères sociaux ?

Un doute avant votre demande ?

Faites une simulation de vos droits sur www.crous-dijon.fr

L'étude des demandes se fait en fonction des **revenus 2016 des parents**, du nombre de frères et sœurs à charge des parents et de la distance qui sépare le domicile familial du lieu d'étude.

Pourquoi faire sa demande de bourse et de logement **avant le 31 mai ?**

Un dossier rendu complet avant le 31 mai vous permet d'avoir une réponse à sa demande de logement début juillet et de recevoir votre notification conditionnelle de bourse avant votre inscription définitive dans votre établissement. Cela vous permettra de ne pas avoir à avancer les frais d'inscription, et de percevoir votre 1^{er} versement de bourse en septembre dès le début de vos études.